## COMMUNE DE NORRENT-FONTES Conseil Municipal du 10 avril 2019

# **COMPTE RENDU**



## ORDRE DU JOUR

### 1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06/03/2019 – DELIB 2019/04/01

## 2°) Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire – DELIB 2019/04/02

- Marché de travaux : enfouissement de réseaux, rue de l'église

### 3°) Administration générale – Rapporteur Monsieur Bertrand COCQ

- Création d'un poste d'agent d'entretien en Parcours Emploi Compétences DELIB 2019/04/03
- Renouvellement de signature d'une convention avec « 30 millions d'amis » DELIB 2019/04/04
- Compétence CABBALR : Réseaux de chaleur DELIB 2019/04/05

## 4°) Finances – Rapporteur Monsieur Georges HUART

- Compte de gestion 2018 : commune DELIB 2019/04/06
- Compte administratif 2018 : commune DELIB 2019/04/07
- Affectation des résultats 2018 : commune DELIB 2019/04/08
- Vote des taux d'imposition 2019 DELIB 2019/04/09
- Subventions aux associations DELIB 2019/04/10
- Budget primitif 2019 : commune DELIB 2019/04/11
- Compte de gestion 2018 : SPIC DELIB 2019/04/12
- Compte administratif 2018 : SPIC DELIB 2019/04/13
- Affectation des résultats 2018 : SPIC DELIB 2019/04/14
- Budget primitif 2019 : SPIC DELIB 2019/04/15
- Acceptation de subvention FARDA : Aide à la voirie 2017 DELIB 2019/04/16

#### 6°) Questions diverses

#### La séance est ouverte à 18 h 00

<u>Sont présents</u>: Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Josette DEPRE, Georges HUART, Maryline DISSAUX, Brigitte DUHAMEL, Christophe LEROY, Jean-Pierre VERHANNEMAN, David DEPRE.

<u>Absents excusés</u>: Marjorie AMBLOT donne procuration à Maryline DISSAUX, Marie-Paule LEGRAIN, Jean-Pierre PAWELCZYK, Bernard DELATTRE, Nathalie DUBOIS.

Absente: Laetitia CASIEZ.

Monsieur David DEPRE est désigné secrétaire de séance.

### 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 décembre 2018 – Délibération N°2019/03/01

Madame Josette DEPRE fait remarquer qu'en bas de page 4, il y a lieu de remplacer par « DECIDE d'octroyer une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 15 600,00 euros au titre de l'exercice 2019 » par « DECIDE d'octroyer une subvention à la Caisse des Ecoles d'un montant de 15 600,00 euros au titre de l'exercice 2019 ». En l'absence d'autre remarque, et après modification, le Conseil Municipal, <u>à l'unanimité</u>, approuve le compte-rendu de la réunion.

## 2 - COMMUNICATIONS DU MAIRE ; Délibération n°2019/04/02

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

<u>DECISION n°2019/04/01</u> attribuant un marché de travaux, consistant à l'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise à l'Entreprise TCPA, sise Avenue Paul Plouviez BP 25, Divion (62460) pour un montant de 123 106,50 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

## <u>3 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES – Délibération</u> 2019/04/03

**Monsieur le Maire** propose de créer un poste en CUI, Parcours Emploi Compétence, pour assurer le remplacement d'un agent chargé d'accompagner les enfants de l'école Michel de Montaigne à la cantine du collège Bernard CHOCHOY. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE**:

- de créer un poste en CUI Parcours Emploi Compétences à raison de 20 heures hebdomadaires au service entretien et protocole à compter du 15 avril 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, les crédits étant ouverts au budget.

## <u>4 - RENOUVELLEMENT DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » - Délibération</u> 2019/04/04

Monsieur le Maire rappelle l'article L211-17 du code rural : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent. ».

Dans le cadre de cette obligation, Monsieur le maire rappelle la signature, en date du 17 octobre 2017 et pour une durée d'un an, d'une convention avec l'association « 30 millions d'amis » qui, par l'intermédiaire d'associations locales permettra la capture et la stérilisation des chats errants sur la commune.

L'Association, par courrier du 4 mars 2019, a sollicité à nouveau la Commune pour le renouvellement de cette convention pour un an. Toutefois, ce renouvellement est conditionné à la prise en charge à hauteur de 50% des frais de stérilisation et de tatouage des chats par la Commune.

La part communale des frais s'élèveraient donc à 40 euros pour une ovariectomie et à 30 euros pour une castration. Le maximum de chats pouvant être traités sur une année civile est au nombre de 20.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Norrent-Fontes et l'Association « 30 millions d'amis ».
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

#### 5 - COMPÉTENCE CABBALR : RÉSEAUX DE CHALEUR - Délibération 2019/04/05

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est compétente en matière de maitrise de la demande en énergie. Dans ce cadre, la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 a fixé, d'ici à 2050, une division par deux de la consommation énergétique et une couverture de cette dernière par 100 % d'énergies renouvelables. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en cours de révision, constitue le document de planification pour atteindre cet objectif.

Compte tenu de la dominante industrielle du tissu économique et des gisements d'énergie fatale existant sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une étude était prévue pour apprécier l'importance du gisement existant.

La plateforme industrielle d'Isbergues est particulièrement concernée puisque chaque année, elle rejette 90 Mégawatts de chaleur brut dans l'atmosphère.

Une étude de faisabilité commanditée par APERAM est en cours de finalisation pour permettre d'apprécier le potentiel de captation et de valorisation de cette énergie. Le cabinet FEREST ING indique que le potentiel énergétique valorisable serait aux alentours de 12,1 MW dont 9,9 en valorisation externe pure (c'est-à-dire pour les besoins communaux principalement).

Compte tenu de l'écart entre le gisement brut (90 MW) et net (12), 4 périmètres sont actuellement étudiés. Le périmètre Isbergues/Saint-Venant/plateforme aurait une densité thermique suffisante pour notamment obtenir les aides de l'ADEME pour l'investissement et la prime au tarif d'achat (via le fonds chaleur renouvelable).

La prise de compétence « construction et exploitation d'un réseau de chaleur » permettrait à la Communauté d'Agglomération de se positionner comme porteuse du projet suite à cette étude.

Par délibération du 13 février 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « construction et exploitation d'un réseau de chaleur ». Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys

Romane telle que reprise ci-dessus. »

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 13 février 2019, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

#### 6 - COMPTE DE GESTION 2018 : COMMUNE - Délibération 2019/04/06

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE – Délibération 2019/04/07

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif 2018 de la commune

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 903 267,99 euros Recettes : 1 191 434,57 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 288 166,58 euros

#### Investissement

Dépenses : 1 045 138,06 euros Recettes : 1 239 801,80 euros

Soit un excédent d'investissement de 194 663,74 euros

La délibération est soumise au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2018.

#### 8 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : COMMUNE - Délibération 2019/04/08

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal de voter l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 4 avril 2019 :

Pour 2018, l'excédent de fonctionnement s'élève à 288 166, 58 euros.

Décision d'affectation	
1- Report de fonctionnement	40 825,46
2- Affectation en réserves R1068 en investissement	247 341, 12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation définitive des résultats exposés ci-avant.

#### 9 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 - Délibération 2019/04/09

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux comme ci-dessous indiqués, conformément

à l'avis de la commission finances réunie le 4 avril 2019 :

Taxes	TAUX D'IMPOSITION 2019
D'habitation	18,00
Foncière (bâtie)	28,14
Foncière (non bâtie)	44,55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux exposés ci-avant.

## 10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Délibération 2019/04/10

**Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances** propose aux membres du conseil municipal de voter l'attribution des subventions aux associations suivant le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	DEMANDES 2019	Proposition CF	ATTRIBUE
Ecole privée forfait scolaire	A calculer	A calculer	A calculer
AINES	400,00 €	400,00 €	400,00 €
APEL	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
CLAQUETTES	300,00 €	300,00 €	300,00 €
COLOMBOPHILE	575,00 €	575,00 €	575,00 €
COMITE de FOIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
COMITE DES FETES	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
CONFRERIE CRESSON	500,00 €	500,00 €	500,00 €
COUNTRY	200,00€	200,00 €	200,00 €
DON DU SANG	250,00 €	250,00 €	250,00 €
FNACA	300,00 €	300,00 €	300,00 €
FOOT LES INTREPIDES	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
GYM	320,00 €	320,00 €	320,00 €
HARMONIE ISBERGUES	250,00 €	250,00 €	250,00 €
PETANQUE	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Sauvons notre dame de la paix	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Ste CHASSE du MARAIS	400,00€	400,00 €	400,00 €
Ste intercommunale de chasse	300,00€	300,00 €	300,00 €
THEATRE	700,00€	700,00 €	700,00 €
ZUMBA	300,00€	300,00 €	300,00 €
ADATEEP	80,00€	80,00 €	80,00 €
DDEN	50,00€	50,00 €	50,00 €

ASSO SPORTIVE COLLEGE	100, 00 €	100, 00 €	100, 00 €
LES NORRENT FONTURIERS	900,00€	500,00€	500,00 €
MARCHE NORRENT-FONTOISES	400,00€	400,00€	400,00 €
LA DENTELLE DE NORRENT-F.	200,00€	200,00€	200,00 €
SAUVEGARDE DE L'EGLISE	600,00€	600,00€	600,00 €
LES PETITS DE MONTAIGNE	250,00 €	250,00€	250,00 €
CONSERVATOIRE DES ESP. NATURELS	100,00€	100,00€	100,00 €
LES COPAINS DE LA RAQUETTE	0,00€	0,00 €	0,00 €
ATOUT STYL	3 000,00€	150,00 €	150,00 €

Monsieur Bertrand COCQ ne participe pas aux votes concernant les Colombophiles, La Pétanque, la FNACA et Tonic Zumba.

Monsieur Christophe LEROY ne participe pas au vote concernant l'Association de Sauvegarde de l'Eglise Saint Vaast.

Monsieur David DEPRE ne participe pas au vote concernant Les copains de la raquette.

Madame Maryline DISSAUX ne participe pas au vote concernant La Dentelle de Norrent-Fontes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions au titre de l'année 2019, comme exposé ci-avant.

#### 11 - BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE - Délibération 2019/04/11

**Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances** propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget 2019 de la Commune, présenté chapitre par chapitre, et conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

#### Section d'Investissement

 Dépenses :
 666 796, 01

 Recettes :
 666 796, 01

 Section de Fonctionnement

 Dépenses :
 1 105 856, 46

 Recettes :
 1 105 856, 46

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

#### 12 - COMPTE DE GESTION 2018 : SPIC - Délibération 2019/04/12

**Monsieur Georges HUART,** adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 du SPIC, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du SPIC du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : SPIC - Délibération 2019/04/13

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif 2018 du SPIC, qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses : 825,42 euros

Recettes: 0 euros

Soit un déficit de fonctionnement de 825,42 euros

Investissement
Dépenses : 0 euros
Recettes : 0 euros

La délibération est soumise au vote. Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du SPIC pour l'exercice 2018.

## 14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - Délibération 2019/04/14

**Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances** propose aux membres du conseil municipal de voter l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 du **SPIC** ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

Décision d'affectation		
1- Report de fonctionnement	-	825,42
2- Affectation en réserves R1068 en investissement		0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation définitive des résultats du SPIC 2018 exposée ci-avant.

## <u>15 – EXERCICE 2019 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (Mise à jour des documents d'urbanisme) – Délibération 2019/04/15</u>

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances expose que les instructions budgétaires M14 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Suite à échanges avec la Trésorerie de Lillers, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, pour les frais liés à la mise à jour des documents d'urbanisme (révision du Plan Local d'Urbanisme), dont la durée d'amortissement ne peut excéder 10 ans, et au vu de l'actif, d'amortir sur l'exercice 2019, le compte 202, enregistrant les écritures de 2008 et 2009 (représentant un amortissement de 18 405,63 euros).

Également, afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer pour d'éventuelles acquisitions à venir la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE pour les frais liés à la mise à jour des documents d'urbanisme et au vu de l'actif :

- D'amortir sur l'exercice budgétaire 2019 le compte 202 enregistrant les écritures de 2008 et 2009 représentants un amortissement de 18 405,63 euros.
- D'adopter les durées d'amortissements pour les acquisitions à venir.

#### 16 – ACCEPTATION DE SUBVENTION FARDA: AIDE À LA VOIRIE – Délibération 2019/04/16

**Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances** rappelle qu'en séance du 14 décembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Département, une subvention au titre du FARDA pour une aide à la voirie communale dans le cadre des travaux de la rue de l'Eglise.

Par courrier en date du 11 mars 2019, le Département propose d'octroyer une participation à hauteur de 15 000,00 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention du Conseil Départemental du Pas de Calais au titre du FARDA.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Il n'v a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

## Le Maire Bertrand COCQ